

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.

Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, ecr, 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.

Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.

Chaque insertion supplémentaire, le quart du prix. Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, *Franc de port*, à STANISLAS DRAPEAU et CIE., Rue St. Famille, Côte De Léry, No. 14.BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 4 Septembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

JOURNAL POÉTIQUE.

SUR LA MORT
de

l'Archevêque de Paris.

Dédié à Mgr. Sibour, son successeur.

Mr. JEAN REBOU, représentant du Gard, vient d'adresser les vers qui suivent à Mgr. Sibour, nouvel archevêque de Paris, en lui offrant la dédicace en souvenir de la vicille amitié qui l'attacha au boulanger-poète.

Entre deux sentiments mon âme se divise ;
 Et sous mes doigts tremblants la harpe est indécise
 De la joie ou du deuil quel chant doit retentir ?
 Comment l'envisager, ô terrible journée ?
 Veuve de son pasteur, Lutèce est consternée,
 Mais le ciel souriant, s'ouvre pour un martyr.

Que l'on comprenne ou non, cet effrayant mystère,
 Bienvenue à ce sang dont s'abreuve la terre !
 C'est pour lui que l'on voit ployer tant de genoux !
 Le zèle du Seigneur a dévoré cette âme,
 Pour que l'autel mourant pût ranimer sa flamme ;
 Et que le jour divin se refit parmi nous.

L'hostie aux saints parvis sera d'un prix suprême ;
 L'ardante charité s'ignorait elle-même ;
 Aucun espoir humain ne conduisit ses pas ;
 La gloire à son regard n'offrait aucun sourire
 Et dans son dévouement rien n'est venu lui dire
 Qu'elle allait au triomphe en allant au trépas.

Puisque vous choisissez de pareilles victimes,
 Seigneur, derrière vous, vous jetterez nos crimes,
 Et pour nous pardonner, vous nous tendrez la main,
 Vous ne permettrez pas que la France périsse,
 Vous y ferez régner l'esprit de la justice
 Pour qu'il s'étende un jour sur tout le genre humain

Oh ! qu'il ne soit pas dit que tes lois adorables
 S'effacent sans retour du cœur des misérables.
 Montre-nous que le pauvre est toujours ton ami,
 Fais par la charité mourir l'indifférence
 Que la patrie enfin renaisse à l'espérance
 En voyant son pasteur dans la paix endormi.

Français ! que cette paix parmi nous s'établisse
 Par ce cercueil d'où sort la voix du sacrifice,
 Jurons de mettre un terme à nos divisions,
 Que les maux résignés et l'amour secourable
 S'élevaient vers les cieux en parfum ineffable,
 Pour retomber sur nous en bénédictions.

Cendre auguste, pardonne un zèle téméraire,
 Peut-être que la lyre eût mieux fait de se taire,
 Tout hymne est superflu, car ce tombeau dit tout.

L'exemple n'est-il pas l'éloquence exprimée ?
 Et devant celui-là qui s'est donné lui-même
 Quel endurcissement pourrait rester debout ?

JEAN REBOU.

Paris, août, 1848.

JOURNAL RELIGIEUX.

Durée du christianisme.

Le christianisme a fait son temps !
 Voilà ce qu'ont dit des hommes de notre époque.
 Voilà ce qu'ils ont répété, non seulement comme
 le récit d'un fait qui, selon eux, s'accomplit, mais
 comme un sujet de triomphe et de joie.

Insensés...
 Si le christianisme avait fait son temps, la civilisation aurait aussi fait le sien.

La civilisation est née du christianisme ; et le jour où le père mourait, on verrait expirer la fille.

Rassurons-nous : le temps du christianisme ; le temps qu'il a à faire, c'est l'éternité.

Né de Dieu, le christianisme a pris de ce qui appartient à Dieu une éternelle durée. Car voyez-vous, alors qu'il n'y aura plus de mondes dans les espaces, plus d'hommes, plus de créatures terrestres pour vivre, souffrir, prier et adorer, alors que le grand jour du jugement dernier aura fini comme tous les autres jours, alors que le soleil, comme un géant usé de fatigues, se sera couché dans la poussière des globes, pour ne plus se lever, pour n'avoir jamais d'aurores ; alors, en vérité, en vérité, cette croix du Christ qui avait été plantée sur la terre pour dire aux hommes : sachez souffrir et espérer... cette croix glorieuse et triomphante sera debout dans le ciel, et ce sera sous ses bras étendus que dureront les éternelles joies des élus et des anges.

Ils ont donc menti, ceux qui ont crié au siècle : LA RELIGION DU CHRIST VA MOURIR !

Non, nous le jurons par le Dieu vivant, par le Dieu qui l'a faite : elle ne mourra pas !... Et où donc lui voyez-vous des signes de mort ? où sont ses souffrances et ses agonies ?

Il y a eu un temps, je le sais, où les jeunes hommes et les beaux-esprits avaient l'air de ne pas vouloir d'elle, un temps où ils allaient répétant : La religion ! c'est bon pour les enfants et les femmes. Mais ces jours de stupide délire sont passés, et aujourd'hui les hommes croient, parce qu'ils ont pleuré.

Dans les années qui se sont écoulées parmi des débris, il n'y a pas eu que du sang, des douleurs et des larmes ; il y a eu aussi des enseignements, et nous profiterons des cruelles leçons données à nos pères.

Un besoin généralement senti ramène aujour-

d'hui à la religion, et certes, ce ne sont pas les puissances de la terre qui poussent les hommes vers elle.

Dans d'autres siècles, on a vu ceux qui siègent sur les trônes, pour faire respecter davantage les autels, les parer de leurs royales magnificences ; dans les siècles de croyance, la religion était entourée des pompes d'ici-bas ; mais que ces siècles sont loin de nous.

Aujourd'hui, la divine fille du Ciel ne charme plus que par sa propre beauté. Les rois ne lui ont laissé que le manteau de pourpre que les Juifs avaient jeté sur les épaules ensanglantées et meurtries de Jésus-Christ. Pour diadème, elle n'a que la couronne d'épines, et pour sceptre que le roseau ; et cependant, avec ces pauvres atours, elle est si belle, si majestueuse encore, que les hommes viennent à elle, l'adorent et lui disent : CONSOLEZ-NOUS.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

Le dernier baron chrétien.

II

Près d'arriver au manoir, le baron jeta un regard scrutateur sur son domaine mutilé. De cent chaumières groupées jadis à l'ombre du donjon protecteur, quinze à peine subsistaient. Néanmoins, la forteresse élevait, imposant encore, le front découronné de ses tours. Nulle brèche n'entrouvrait les murs, mais rien non plus n'annonçait le grand appareil de guerre d'un séjour féodal. Le pont-levis était baissé. Une porte de chêne, garnie de fortes bandes de fer, avait paru une défense suffisante aux agressions nocturnes. Le chevalier leva les yeux et n'aperçut aucun homme d'armes au créneau ; il prêta l'oreille et n'entendit ni le pas mesuré de l'archer, ni le cliquetis des cottes de mailles, ni le bruit retentissant de la hache de Lochaber, retombant sur les dalles. Tout semblait inanimé dans ce cercueil de pierre, et ce n'est point ainsi qu'aux beaux jours de la chevalerie écossaise l'étranger pouvait aborder le castel du baron d'Elfin. Des idées d'un autre ordre se pressèrent dans l'esprit du digne seigneur. Il songeait qu'en ce moment sans doute Alice, sa bien-aimée, veillait aux pieds

d'un Christ suspendu au berceau d'Edmond endormi; et que la Notre-Dame demandait au ciel un miracle qu'elle ne croyait pas si près de s'accomplir. Sans descendre de cheval, il heurta rigoureusement la porte du pommeau de sa longue rapière. Le son se perdit sous voutes et n'éveilla personne. Le baron frappa de nouveau. Cette fois les aboiements furieux d'un chien éclatèrent.

—Je gagerais mon âme,—s'écria le cavalier,—que ce damné Mac-Maudie cache en cet instant sa tête sous ses couvertures, et prie, Dieu d'éloigner le diable ou les Anglais. Holà ! Mac-Maudie, ou quel que soit ton successeur, il y a ici un brave chevalier que vous laissez se morfondre. Hé ! Jackens, mon vieux sommelier ; Christie, Donald, Allan, par l'enfer ! il doit rester quelqu'un de vous en ce monde, mes drôles ! Les lâches me prennent pour un fantôme et se gardent d'ouvrir. Or, mes maîtres, je pourrai, au lieu de bien-venue, vous faire donner les étrivières. Entendez-vous, marauds ? Il me semble cependant que ce chien beugle à réveiller les trépassés. Vout verrez que je serai réduit à enfoncer la porte ou à entamer les murailles.

Après ce discours, qui resta sans réponse, le baron frappa de plus belle. mais aucun ne parut entendre, à l'exception du chien qui poussait des hurlements effroyables ; le tout, combiné avec le bruit de la rapière d'acier heurtant la serrure, produisait un concert infernal. Pendant ce temps, Mac-Maudie, le concierge, faisait force signes de croix, et conjurait Notre-Dame d'Elfin d'éloigner l'esprit. Le pauvre homme, n'y pouvant tenir, se leva tremblant et fut aux écuries interroger Allan, le palefrenier, son compère.

—Debout, —s'écria-t-il, —mettez-vous en oraison, l'âme de monseigneur est venue me demander des prières.

—Puissez-vous, répondit le palefrenier voir le diable en personne, vous tordre le col avec la chaîne qui sert à attacher vos clefs. Ne pouvez-vous invoquer mentalement votre patron et laisser dormir les honnêtes chrétiens ?

—Mais je vous jure, Allan, que j'ai dit la vérité, et que l'esprit frappe en cet instant à la porte. Entendez-vous les cris décollés de Luath ?

—Il faut avouer, reprit le palefrenier ingulièrement adouci, que ce tumulte a quelque chose d'étrange, et si notre maître n'était mort en bon catholique et pour une sainte cause....

—Taisez-vous, Allan, vous parlez de façon à attirer le spectre, et, bien que pour mon compte, je ne me crois point en pé-

niers d'une visite de ce genre.

—Vous êtes païen et un hérétique, et vous n'auriez aucune crainte à cette heure, si, comme moi, vous aviez rempli envers le défunt les devoirs de vassal.

—Il est plaisant que vous osiez comparrer votre charge à la mienne.

—Et que faisais-je donc à la journée de Carberry-Hill, pendant que vous restiez tranquillement assis sur votre fauteuil de cuir ?

—Et quand après la déroute de Glasgow, cet infâme Lindesay (que Dieu le maudisse !) vint piller Elfin, pendant que vous fuyiez je ne sais où, qui, dites-moi, songeait à cacher milady ?

—Ecoutez, Mac-Maudie, nous sommes, sans conteste, les deux plus anciens serviteurs du château, et, au lieu de nous adresser réciproquement des injures inutiles, il serait plus sage d'aviser à la situation présente.

—Et quel est votre expédient, mon maître ? demanda le porteclefs en se croisant les bras et en regardant son interlocuteur.

—Je propose, sauf meilleur conseil, de résister de tout ceci au sommelier Dickens ; c'est un garçon prudent et de bonnes mœurs.

—Je préférerais consulter Elfin, la femme de charge, qui pourrait, malgré l'heure, se permettre, au besoin de réveiller lady Elfin.

—Y pensez-vous, Mac-Maudie ? Dieu me garde de tout acte de soumission envers un habitant des Basses-Terres ! Je m'étonne que vous, élevé dans le domaine d'Argyle....

Un bruit de pas interrompit la discussion, Mac-Maudie, épouvanté, se précipite les bras ouverts sur le lit du palefrenier, tandis que celui-ci, plus résolu, relevait la lanterne de son confrère et la dirigeait de façon à éclairer la porte.

—Où donc est Mac-Maudie, et que fait-il des clefs ? cria, en paraissant sur le seuil, Jackens, le sommelier.

—Me voici,—répliqua le concierge honteux de sa terreur,—et n'allez pas croire que, s'il ne s'était agi que d'un ennemi humain, j'aurais déserté mon poste. Tous ces maléfices proviennent de nos iniquités et de l'alliance anglaise. Les choses ne se passaient pas ainsi autrefois, et je puis vous certifier que Mac-Callumnor ne faisait guère ses apparitions qu'aux veilles des fêtes solennelles. Maintenant tout est changé dans le monde, et il n'est pas un mort qui se résigne à rester au cercueil deux nuits de suite, ainsi qu'il conviendrait à tout honnête chrétien défunt.

—Rappelez un peu votre bon sens, vous en avez jamais eu,—reprit le som-

melier,—et préparez-vous à faire un tout autre accueil à votre bien-aimé seigneur que Dieu renvoie parmi nous.

—Avez-vous perdu l'esprit, Jackens,—s'écria à son tour le palefrenier,—et avez-vous sitôt oublié ce que je vous ai conté de la bataille de Glasgow ?

—La peur vous faisait délirer, mon garçon. Vous aviez sans doute pris la fuite aux premiers coups.

—Il n'y a qu'un enfant de Basses-Terres qui puisse soutenir un tel blasphème, et si vous n'étiez un hérétique secrètement vendu aux Anglais.... Mais qu'est-ce que ceci ? Vrai Dieu ! je reconnais la voix de lady Elfin.

—Elle demanda les clefs, et ce damné Mac-Maudie reste là comme une souche.

Pendant que les trois hommes continuaient à discuter, des cris nombreux répondaient au vacarme que le baron ne cessait de faire à la porte. Tous les domestiques étaient levés. Alice, à leur tête, cherchait partout le concierge et les clefs. Mac-Maudie, sincèrement convaincu de la résurrection du châtelain, se décida à ouvrir. Alice et le baron se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre. Le petit Edmond se jeta au col de son père, qui le couvrit de baisers. Il y eut beaucoup de larmes versées. Le reste de la nuit se passa en questions, en embrassements. Tout le monde fut sur pied jusqu'au jour. Le lendemain, on alla chercher au village les jeunes hommes les plus forts et les plus adroits que l'on transforma sur-le-champ en archers. On arma du mieux qu'il fut possible cette milice improvisée. L'étendard d'Elfin flotta de nouveau sur les tours, et le vieux cri de guerre de l'Ecosse catholique ne cessa de retentir par tout le domaine du baron.

Jules de TOURNEFORT.

A continuer.

JOURNAL SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 31 juillet.

On connaît les nombreux essais faits par M. Sorel pour la galvanisation du fer. L'aimant anglais a voulu s'assurer si le fer recouvert de zinc par le procédé de notre compatriote, était susceptible d'être remis sur l'enclume sans perdre ses qualités physiques. Il paraît que ces expériences ont parfaitement réussi ; des barres forgées avec des fils tressées, et les rognures de tôles galvanisées ont été reconnues d'une qualité supérieure.

JOURNAL AGRICOLE.

Cendres comme engrais.

Nous avons souvent recommandé les cendres comme engrais, et nous regrettons de voir des cultivateurs vendre continuellement leurs cendres aux fabricants de savon et de potasse, au lieu de les garder pour engraisser leurs terres. On peut s'en servir de toute manière, et pour toute espèce de récolte, c'est le plus puissant engrais. Nous sommes persuadé que les cendres amélioreront mieux une terre à foin ou à grain, qu'une même quantité de guano ou de plâtre. Nous avons vu le rapport d'une expérience faite avec du guano et des cendres. La première récolte eût une meilleure apparence, où on avait employé le guano, que celle où on avait engraisé la terre avec des cendres ; mais la seconde et la troisième récoltes dans celle-ci, furent de beaucoup les meilleures. La dépense des deux engrais fut la même : Trois quintaux de guano par arpent, et le coût pour les cendres (pour un arpent) est le même que pour le guano.—*Jour. d'Agriculture.*

JOURNAL BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE.

DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE chez tous les Peuples anciens et modernes, ou INFLUENCE DU CHRISTIANISME sur la famille, pour l'abbé J. Gaume. (1)

Voici encore un monument élevé à la gloire du Christianisme civilisateur. Trop longtemps un philosophisme éteint, partial, abjurant lâchement la gloire des sociétés illuminées pour le flambeau de l'évangile, s'essouffait à préconiser la vieille Rome païenne, la Grèce, l'Égypte, les rives du Gange, la Chine elle-même, et prétendait y présenter à notre administration le type du beau moral. Que d'esprits abusés par ces panégyriques qu'un légitime orgueil national, aurait dû seul repousser et honorer ! Et aujourd'hui même que la lumière se fait dans beaucoup d'intelligences fourvoyées, n'y a-t-il pas encore un certain nombre de retardaires ou d'aveugles qui se complaisent dans leur flatteuse cécité ? C'est ainsi qu'ils se rencontrent, même de nos jours, des voyageurs qui, en parcourant la ville éternelle, ne chantent que les souvenirs du passé, ne veulent y admirer que l'ancien capitol, le cirque et ses gladiateurs. Hommes inconséquents qui, en faisant sonner bien haut le mot prestigieux

de liberté sur la poudre inanimée de la vieille Rome, semblent regretter cet heureux temps où des milliers d'esclaves tremblaient au pied d'un seul praticien.

Mr. l'abbé Gaume, dans l'ouvrage que nous annonçons, s'est attaché à faire contraster avec la société chrétienne, la société des peuples anciens et modernes que la lumière du catholicisme n'illumine point de ses bienfaisants rayons. Une introduction des plus remarquables précède ce beau livre comme un superbe portique annonce un magnifique édifice. Puis se déroulent les annales de la famille dans tous les temps et dans tous les lieux.

Il n'est pas une époque, pas une nation, pas un recoin du monde connu qui soit, sous ce rapport l'objet d'une investigation savante. Mr. l'abbé Gaume prouve, par des faits incontestables, que, dans le seul catholicisme, la famille est constituée. Partout ailleurs, c'est ou le despotisme brutal de l'époux et la dégradation de la femme, ou tour à tour, la servitude absolu de l'enfant, ou son émancipation dénaturée. On n'a pas oublié que naguère, avec la seule puissance d'une philosophie anti-catholique, on a prétendu produire ce que l'on nommait emphatiquement la réhabilitation de la femme. Le livre de M. l'abbé Gaume, donne le secret infailible de cette véritable réhabilitation.

Style brillant sans néologisme, logique sans pédanterie, méthode large, érudition tout à la fois solide et attrayante, faits curieux, et comme on dit aujourd'hui palpitant d'actualité, amour non équivoque pour cette chaire de Pierre, d'où part le rayonnement du soleil de la civilisation, voilà ce que nous sommes heureux de signaler dans ce très excellent ouvrage. Ajoutons que l'introduction, qui forme la moitié du premier volume, est à elle seule un des ouvrages les plus remarquables qui ait été publié depuis longtemps ; l'auteur y trace avec une plume digne de Bossuet, l'état du monde sous la domination romaine, c'est-à-dire sous les lois de l'idolâtrie, dont il compare la froide et inflexible férocité à la douce charité, à la miséricordieuse mansuétude du christianisme ; puis arrivant à notre époque, il analyse avec une désolante vérité et un rare talent d'observation les diverses causes de destruction et de ruine dont les sociétés modernes sont travaillées, et dont il trouve les symptômes dans les progrès surnaturels imprimés à toutes les branches de la science et de l'industrie, progrès destinés à élever le mal à sa plus haute puissance, et à réaliser le règne de l'anti-christianisme.

A une époque moins agitée, moins préoccupée que la nôtre, cette ouvrage ferait non-seulement en France, mais dans tous les

pays où l'on raisonne, une juste sensation ; quoiqu'il en soit, il restera à un double titre comme un monument élevé à l'histoire de la famille, chez tous les peuples et comme un monument élevé, dans son introduction, à la situation générale du monde du dix-neuvième siècle.

Extraits des Journaux français.

Paris, 9 Aout.

Le droit ancien et le droit nouveau.

Quand le gouvernement viole le droit du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.

(Constitution de 1793. Art. 35.)

La presse est sorti du domaine de la législation, elle a cessé d'être un droit politique, elle est devenue une faculté, un sens nouveau une force organique du genre humain, son seul levier pour agir sur lui-même.

(LAMARTINE. *Loi de la presse*, 1833.)

Il n'y a que la discussion qui peut déborder la guerre civile.

(ARMAND CARREL, *Lettre à Chateaubriand.*)

Laissez s'établir par la presse le droit de tout dire, envers et contre tous ; elle en reviendra à la fois plus calme et plus explicite ; elle ne prendra plus sa franchise dans un envirement de passion. Aujourd'hui que les doctrines se font la guerre, qu'elles se comparent en s'attaquant, laissez leur toute leur expansion. Aussi bien, quel intérêt auriez-vous à empêcher que celles dont vous ne voulez pas se compromettre par des imprudences ? Le pays n'en jugerait que mieux entre les systèmes et leurs agens.

(GODEFRÖY CAVAIGNAC, *Chambre des députés*, avril 1833.)

Il faut choisir entre le droit ancien et le droit nouveau : le droit ancien, c'est le droit d'insurrection ; le droit nouveau, c'est le droit de discussion.

Notre choix est fait ; il n'a jamais varié.

Autant nous sommes les ennemis déclarés du droit d'insurrection, autant nous sommes les partisans systématiques du droit de discussion le plus étendu, du droit de discussion n'ayant d'autre limite que le point où ce n'est plus la discussion qui s'exerce, mais l'insurrection qui se déguise.

Nous comprenons le droit de discussion nous comprenons la liberté de la presse comme les ont définis Blackstone, Mirabeau, Malchaerbes, Siéyès, Barnave, Gohier, Chateaubriand, Canning, Benjamin Constant, Stanislas Girardin, Casimir Périer, Lamartine, Cormenin, Armand Carrel, Godefroy Cavaignac.

La France fait fausse route, la France s'égare ; elle s'éloigne du port, elle le prend

(1) 2 beaux volumes in-8vo, en vente chez J. & O. Crémazie, libraires, 12, rue de la Fabrique, Québec.

pour l'écueil. Elle se défie de la liberté de la presse, elle y voit un danger ; le danger, c'est de s'en défier !

Se défier de la liberté de la presse, c'est accorder à la violence plus de droits qu'à la raison, c'est apostasier, c'est rétrograder, c'est tenter le despotisme, c'est réhabiliter l'insurrection !

Profonde, très profonde est l'erreur de ceux qui cherchent dans les déplorables excès dont certains journaux et certains clubs ont donné le déplorable spectacle, l'explication des événements de juin et la source du sang qui a coulé pendant quatre jours dans les rues de Paris. Profonde, très profonde serait l'illusion de ceux qui penseraient que pour rétablir l'ordre, assurer la sécurité, ramener le crédit, vivifier le travail, il suffirait de condamner la presse et les clubs au silence !

Est-ce que sous la restauration la presse avait la liberté de tout dire, et les citoyens la liberté de se réunir ? — Non. Eh bien la censure intermittente et la suppression absolue du droit d'association ont-elles empêché le trône de s'écrouler ? Est-ce que, sous la monarchie de 1830, les associations n'étaient pas sévèrement interdites et la presse fortement contenue derrière une double haie de dispositions préventives et répressives ? — Oui. Eh bien ! la loi du 10 avril 1834 contre toute association, sous quelque forme qu'elle soit déguisée, et la loi du 9 septembre 1835 contre les crimes, délits et contraventions de la presse, ces deux lois ont-elles préservé la branche cadette des Bourbons du sort qu'avait eu la branche aînée.

Qu'est-ce que cela prouve ? — Cela prouve qu'en rendant les journaux et les clubs responsables de l'instabilité du pouvoir en France, on s'attaque au mal où il n'est pas, et on ne s'attaque pas au mal où il est.

La faiblesse du pouvoir est en lui-même et non ailleurs. Entouré d'un prestige encore trop grand, le pouvoir donne le vertige à ceux qui s'en emparent et les plonge dans l'optimisme et la palinodie. Si M. Guizot, ministre des affaires étrangères, président du conseil, avait toujours eu présentes à la pensée ces admirables paroles sorties de sa plume : " tout pour le peuple, *sinon* tout par lui ; " si l'orateur et l'écrivain n'avaient pas divorcé ; si l'homme d'Etat se fut souvenu du publiciste ; si le ministre eût consacré moins de temps à savourer les articles du *Journal des Débats* et de l'*Epoque*, et eût parfois réservé une heure à la lecture de cet ouvrage, qui aurait dû rester constamment ouvert sur sa table : *Des moyens de gouvernements et d'opposition dans l'état actuel de la France*, par F. Guizot, 1821, M. Guizot ne grossirait pas présentement à Londres le nombre des réfugiés,

et la France ne serait pas où elle en est aujourd'hui ! Ce ne sont ni le *National*, ni la *Réforme*, il ne faut pas qu'ils s'en vantent, qui ont renversé le cabinet du 29 octobre, et avec lui la dynastie de Juillet. Cabinet et dynastie n'ont pas été renversés, ils sont tombés !

Les esprits sensés, les esprits sérieux, les lecteurs qui réfléchissent, les lecteurs qui vont au fond des choses, et ne se laissent pas flotter à la surface, veulent-ils se faire une idée juste, une idée exacte de l'utilité des lois qui restreignent le droit d'association et le droit de discussion ? Qu'ils lisent le rapport de M. Mérilhou à la chambre des pairs sur l'insurrection des 12 et 13 mai. L'explication de la révolution du 24 février s'y trouve tout entière, comme l'aigle est contenu dans l'œuf. Chaque mot de ce document renferme un avertissement salutaire, un enseignement précieux. Là où l'on ne vit alors qu'une instruction judiciaire, apparaissent dans toute leur évidence la condamnation souveraine du régime compressif, le vice de nos lois, l'erreur de nos hommes d'Etat.

Erreur grave, en effet, que celle qui ne veut pas connaître que répercuter le mal ce n'est pas l'enlever, c'est l'empirer ! Cette erreur, dans laquelle sont tombées deux monarchies : la monarchie de 1815 et la monarchie de 1830, est également l'erreur dans laquelle tombe la République. En lisant dans le *Moniteur* les discours prononcés par les défenseurs des projets de décrets relatifs aux clubs et aux journaux, on croit avoir somméillé pendant quinze ans. Ce sont, présentés avec moins d'éloquence et d'habileté, les mêmes argumens que ceux qui passionnaient si vivement la majorité de 1834 et de 1835.

Jamais cette politique aveugle ne fut, jamais elle ne sera la nôtre.

Si la France peut encore se sauver, ce n'est, entendez-le bien, que par la liberté, dégagée de toute entrave, purifiée de toute défiance.

Liberté de la presse, liberté d'association, liberté d'enseignement doivent marcher les égaux de la liberté de conscience. La liberté sous aucune forme, sous aucun nom, ne doit plus avoir de martyrs, et nous ne saurions comprendre, alors qu'il n'y a plus de limites imposées aux croyances religieuses, qu'il y eût encore des restrictions mises aux croyances politiques.

Où la liberté doit être partout, comme aux Etats-Unis, ou quand elle n'est nulle part, comme en Russie, le gouvernement est fort parce qu'il est homogène ; mais quand elle existe capricieusement sur un point, et qu'elle n'existe pas également sur un autre, le gouvernement est faible et incohérent ; cette incohérence est la pire des anarchies ; car la plus dangereuse n'est pas

l'anarchie dans les rues, mais l'anarchie dans les lois.

Où le pouvoir est fort, ou il est faible ; s'il est fort et vigilant, il n'a rien à craindre de la liberté ; s'il est faible et aveugle, il a tout à redouter de la compression. Contester l'incontestable vérité de ce dilemme, ce serait nier qu'en dix-huit ans la France a renversé deux trônes et accompli..., nous allions dire : deux révolutions, mais c'est *insurrections* que nous devons écrire, car une révolution qui laisse stationnaire l'esprit humain, qui ne sait jeter que le doute, le marasme et l'effroi, n'est pas une révolution pas plus que les perturbations ne sont des réformes.

A quoi je juge que la République, parmi nous, n'a pas de confiance en elle-même, n'a pas de confiance dans ses principes et dans sa durée, c'est qu'elle relève des lois tombées ; c'est qu'elle n'admet pas qu'on les discute en toute liberté de conscience ; c'est qu'elle est ombrageuse et s'arrête à faire minutieusement la guerre à des phrases et à des opinions, comme s'il n'y avait rien de plus pressé à entreprendre, rien de plus utile à accomplir ! Si la République est le mouvement, qu'elle réponde en marchant. Si la République est le progrès, qu'elle le prouve. Si la République est la vérité, qu'elle laisse à l'avenir le soin de la venger des outrages et de la calomnie.

Que la république n'empêche pas qu'on la discute, qu'elle n'empêche pas qu'on se dise partisan de qui que ce soit, et alors je croirai pleinement en elle, en sa durée, en sa force, en son avenir ! Du jour où elle aura cessé de tout craindre, de ce jour-là seulement elle n'aura plus rien à redouter.

C'est ainsi et non autrement que disparaîtra sans retour le droit d'insurrection naturalisé français par la constitution de 1789. Tout ce qu'on donnera au droit de discussion, on l'ôtera au droit d'insurrection. Droit de discussion et d'insurrection sont les deux extrémités opposées du levier. On ne peut abaisser l'une sans que l'autre s'élève. Elevez, élevez le droit de discussion et forcément, inévitablement le droit d'insurrection s'abaissera. Ayez donc confiance en vos principes ; après les avoir ardemment soutenus dans l'opposition, ne les désertez pas imprudemment au pouvoir, n'imites pas les hommes tombés des régimes déchus !

Je le sais, les peureux vous diront qu'une telle doctrine est funeste, qu'une telle confiance serait imprudente, que la France républicaine n'est pas encore mûre pour la liberté.

Laissez dire les peureux ! Assez longtemps ils ont fait la loi. Comment l'ont-ils faite ? Ou nous ont-ils menés ? Le régime de la défiance est un régime jugé par ses fruits, condamné par ses œuvres, et

vouloir le continuer, soyez-en certain, est plus imprudent que de vouloir le réformer.

Plus les sociétés sont arriérées, et plus est longue la nomenclature des crimes et des délits ; au contraire, plus les sociétés sont avancées, et plus se restreint cette nomenclature.

Dès qu'un gouvernement sait cela, il sait de quel côté il doit marcher pour ne pas retourner en arrière.

En fait de liberté de presse, de liberté de la parole, d'indépendance de la pensée, il y a un système préférable à celui qui consiste à punir, on s'ingéniant à inventer des crimes et des délits ; c'est celui qui sait récompenser, en s'ingéniant à découvrir le talent et le savoir partout où il se révèle, dans les journaux et dans les clubs !

Subventionner et récompenser sont deux mots qu'il ne faut pas confondre et entre lesquels il y a toute la distance qui sépare ceux-ci : *avilir et honorer*.

J'appelle récompenser : faciliter systématiquement l'accès de l'administration, l'accès du pouvoir à l'écrivain et à l'orateur qui annoncent qu'ils ont en eux talent, vigueur et avenir. C'est en cela qu'excelle l'aristocratie britannique ; elle n'est pas exclusive ; loin de là ! Avec quel soin elle s'applique à absorber dans ses rangs toute force, toute supériorité qui se produisent en dehors d'elle ! C'est à cet esprit de vigilance qu'elle doit sa durée, c'est à cet esprit de progrès qu'elle doit d'avoir élevé la puissance anglaise à l'immense hauteur d'où elle plane aujourd'hui au-dessus de toutes les nations, autrefois ses rivales.

Qu'on sache bien que le chemin des idées est le chemin à la fois le plus droit, le plus court, le plus sûr, pour arriver à ce degré de civilisation où l'on ne conspire plus, mais où l'on discute, où l'on médite, où l'émulation, enfin, a gagné tout le terrain qu'à perdu l'envie.

Qu'est-ce qui suscite les insurrections ? L'Envie.—Qu'est-ce qui peut les prévenir ? L'Émulation.

Où donc est la grande difficulté d'organiser l'Émulation ? Si modeste que soit le mérite, si présomptueuse que soit l'intrigue, toute difficulté de les distinguer disparaît dès qu'on ne met pas de voiles épais à la publicité ni de bornes étroites à la discussion.

Il y a, je le sais, des gens de l'autre siècle qui prétendent que tout gouvernement est impossible avec la liberté de la presse, le droit de discussion, la publicité. Autant vaudrait soutenir qu'il est plus aisé de reconnaître son chemin dans l'obscurité de la nuit qu'à la clarté du jour.

Finissons-en donc une bonne fois avec toutes les idées fausses et surannées d'une politique dont tous les moyens, dont tous les instruments ont été changés. Nous en

avons fini avec la peur des explosions du gaz et de la vapeur ; finissons-en aussi avec la peur des explosions du droit de discussion, ce droit nouveau, ce levier de l'avenir.

Non, ce n'est pas parce que la presse a été violente et séditieuse que le sang a coulé les 23, 24, 25 et 26 juin ; c'est parce que le pouvoir a manqué de fermeté, de sincérité et de prévoyance.

Voilà ce qu'il faut qu'on sache bien, afin de ne pas s'égayer dans une fausse route, afin de ne pas s'endormir dans une dangereuse sécurité, ce qui arriverait infailliblement si l'on continuait à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver la république que de recommencer ce qui a perdu les deux monarchies de 1815 et de 1830.

ÉMILE DE GIRARDIN.

(*La Presse*.)

Paris, 7 août.

Le projet de décret relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques est venu raviver la discussion qui, jusque là, s'était traînée avec lenteur et monotonie dans les détails administratifs. M. Louis Blanc a d'abord pris la parole contre le projet. Le cautionnement, a-t-il dit est un monopole, le monopole est incompatible avec le suffrage universel ; il altère la nature de la presse périodique, il doit être aboli pour elle et pour la liberté.

Le cautionnement était bon pour les monarchies, *veau d'or* politique. C'est une anomalie sous un gouvernement républicain. Et là-dessus M. Louis Blanc a trouvé le moyen de compléter son appréciation des gouvernements monarchiques en disant que ce n'est que sous les monarchies que l'on a pu poser en maxime que " l'Insurrection est le plus saint des devoirs. "

Grand merci M. Louis Blanc, grand merci de votre privilège octroyé aux monarchies ! Mais qui a fait la maxime, si ingénieusement citée par l'orateur à propos du cautionnement des journaux ? les républicains, les révolutionnaires apparemment. Et que pourrait objecter M. Louis Blanc à des monarchistes qui retourneraient son aphorisme contre la république ?

M. Louis Blanc répondrait, que le suffrage universel donne au pouvoir une telle sanction qu'elle entache toute résistance d'illégitimité et de crime. Fort bien ; mais voilà la Réforme qui se met en révolte ouverte contre le suffrage universel, qui a fait les élections municipales. Nous avons vu d'autres journaux et des clubs, les plus patriotes, se révolter contre l'Assemblée nationale, produit du suffrage universel... Les républicains socialistes et démocrates devraient tâcher de se mettre d'accord entre eux ; s'il veulent édifier le pays.

M. Léon Faucher a parlé en faveur de la conservation des cautionnements dans l'intérêt même de la presse ; il a dit à ce sujet de fort bonnes choses et très-sensées.

La séance s'est terminée assez gaîment par les discours de M. Felix Pyat et de M. Antony Thouret.

M. Antony Thouret a proposé la formation d'un jury d'honneur composé de journalistes et d'écrivains chargés de composer par un blâme public les écarts de la presse.

Ce moyen fait honneur à la délicatesse de M. Thouret ; mais à ceux qui croient devoir prévenir les abus de la presse, le moyen a paru bien pâle. Il y a, en effet dans les bas-fonds de la littérature périodique, un assez bon nombre de chevaliers d'industrie qui s'inquiéteraient peu des arrêts inoffensifs du jury d'honneur de M. Thouret.—(*Jour. des Villes et des Camp.*)

—On lit dans l'*Alla* du 31 juillet :

" Mamiani reste définitivement à la tête du cabinet romain ; il est chargé du ministère de l'intérieur avec celui des affaires étrangères (ce dernier provisoirement.) Le portefeuille de la guerre est donné au comte de Campelli ; celui de la justice à M. Rosa. On ne connaissait pas encore le 29 juillet les autres.

" Mamiani est parvenu à son but, il a obtenu du Pape une alliance étroite avec les princes italiens, et revêtu de pleins pouvoirs, il se dispose à envoyer immédiatement des contingents à Charles-Albert.

" Dans la soirée du 29 juillet, la flotte anglaise a mouillé à Naples ; on assurait que les forces navales françaises ne devaient pas tarder à y arriver aussi. "

—Les poursuites les plus acharnées sont commencées, au nom du gouvernement portugais, contre les journaux libéraux et miguélistes.

—Il continue d'y avoir chaque soir des rassemblements à Berlin. Le roi s'annule de plus en plus. On croit à une crise prochaine.

—La santé de l'empereur d'Autriche donne, dit-on, de vives inquiétudes. On assure que la cour est décidée à former un conseil de régence.

—L'archiduc Jean a quitté Vienne le 24 pour se rendre à Francfort ; il a résigné ses fonctions de lieutenant-général, qu'il ne pouvait remplir avec celles de vicaire de l'empire.

—Des lettres de Pesth en date du 26 annoncent que les insurgés ont remporté une victoire sur le général Bechtold. On porte leur nombre à 23,000. L'archevêque de Carlowitz leur a amené 2,000 cavaliers. Il a fait son entrée à Panesova, tenant le croix d'une main et l'épée de l'autre.

—Le choléra fait de grands ravages dans le Caucase. Les Russes et les Circassiens

perdent beaucoup de monde; il en résulte que les opérations militaires se trouvent suspendues.

—L'empereur de Russie a autorisé l'émission de cinq nouvelles séries de bons du trésor impérial.

—On dit que la Russie a adressé une note secrète au cabinet prussien, portant que l'entrée des Allemands en Jutland serait considérée comme un *casus belli*.

—Un journal italien annonce l'ouverture des négociations pour faire épouser au nouveau roi de Sicile une nièce de la reine d'Angleterre. Un journal de Palerme dit que S. S. Pie IX doit se rendre en Sicile pour couronner le nouveau roi.

—On peut résumer ainsi les nouvelles reçues aujourd'hui d'Allemagne: "A Vienne, loi contre la violation du palais de l'Assemblée; à Berlin, troubles entre ceux qui veulent la Prusse seule et ceux qui veulent l'unité de l'Allemagne avec le vicar." —On écrit de Smyrne que les approches du choléra se font sentir chaque jour d'avantage. Mais un fléau bien autrement terrible s'approche, la peste. A Constantinople, dans une maison, trois personnes en ont été frappées subitement et sont mortes.

—Le choléra sévit dans plusieurs villes de la Basse-Egypte. Ibrahim-Pacha a fait partir les deux princes Moustafa-Bey et Méliémé-Aly-Bey à bord d'une corvette. Des prières publiques ont été ordonnées dans toute l'Egypte par le chef des ulémas pour la cessation du choléra.

—Un cas de choléra s'est présenté le 31 juillet dans un hospice de Berlin.

—Des lettres de Cayenne du 18 juin portent que l'émancipation a été proclamée et que les esclaves ont quitté les travaux.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Reclamations contre la succession de feu le Reved. Messire Déjardin.—Ant. A. Parent, Junior.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 4 SEPTEMBRE 1848.

Dépêche Télégraphique.

New-York 1er Septembre.

France. On a découvert à Paris une conspiration ayant pour but d'enlever le général Cavaignac et de se rendre maître du gouvernement. On craint que les mécontents, sous le prétexte de la question Italienne, ne causent une autre insurrection. Le gouvernement prend les mesures les plus énergiques pour supprimer tout mouvement de cette nature. Tout les journaux de Paris ont donné un cautionnement de 24,000 francs. (E1200) afin de les empêcher de s'exprimer trop librement.

Abd-El-Kader doit être envoyé à Paris. Barbès est dangereusement malade. La misère est très grande parmi les pauvres de Paris.

Italie. La capitulation de Milan est confirmée. Le peuple est exaspéré contre Charles-Albert qui a été insulté par la populace. Les Italiens sont déterminés à ne pas se soumettre à l'Autriche. Grand nombre de Piedmontais ont quitté la ville avec permission. A Bologne les Italiens se sont soulevés et ont chassé les Autrichiens. Les difficultés continuent dans la Croatie. La Russie continue ses préparatifs militaires.

Mexique. Des bandes d'Américains armés commettent sans cesse des déprédations. Plusieurs villes ont été forcées par eux de payer des contributions énormes et injustes. Plusieurs provinces mexicaines sont en pleine révolte. Parédes n'a pas encore été pris.

Les sauvages Durango deviennent formidables; ils ont été néanmoins battus.

Il y a eu un grand incendie à New-York, le 31, la manufacture de M. Wells a été entièrement détruite. La perte est évaluée à \$30,000.

Nous avons reçu ce matin une partie de nos journaux d'Europe, nous en donnons les extraits suivants:

—Le général Cavaignac et le ministre des affaires étrangères se sont rendus hier au sein du comité des affaires étrangères. Plusieurs questions ont été posées sur l'Italie et sur la médiation. Le chef du pouvoir exécutif a répondu que les négociations devaient rester secrètes; qu'il avait une ferme espoir de maintenir la paix de concert avec l'Angleterre et qu'il ne ferait la guerre qu'à la dernière extrémité. Cette déclaration a été favorablement accueillie.

—Il paraît certain qu'aujourd'hui, à la séance, l'Assemblée sera saisie de la mise en accusation de deux de ses membres.

Des lettres d'Italie que nous avons sous les yeux contiennent le récit des outrages essayés par le roi Charles-Albert de la part des Milanais, pour lesquels depuis quatre mois il expose sa vie avec ses deux fils et joue sa propre couronne. Ces Italiens indignes l'ont acablé d'injures, lui ont jeté de la fange et ont tenté de l'assassiner. Plus de cent coups de fusils ont été dirigés sur lui, ce n'est qu'avec peine que quelques troupes piémontaises, qui étaient accourus, ont pu le dégager.

—On parle ce matin de l'arrivée d'un courrier d'Italie annonçant que Radetzky se serait déterminé à ne pas franchir la frontière piémontaise et à attendre dans Milan la conclusion du traité de paix entre les puissances belligérantes.

—Il paraît certain que la proposition de M. Liechtenberg, qui demande que l'état de siège soit levé avant le vote de la constitution, sera rejetée.

—Par suite de la convention conclue à Milan, les Autrichiens rentrent en possession de Peschiera, Modène, Parme et Plaisance.

—Lord Palmerston a déclaré, dans la chambre des Communes du 14, que les troupes russes s'étaient retirées des principautés du Danube.

—On assure que M. Armand Marrast va remplacer M. Sénard au ministère de l'intérieur.

—L'Estafette, pour alimenter probablement sa vente du soir, avait imaginé hier un prétendu complot du parti légitimiste inutile de dire que le bon sens a fait justice de cette absurdité.

—Le général Cavaignac a passé hier au Champ-de-Mars la revue de plusieurs régiments d'infanterie, cavalerie et artillerie.

—On assure que le gouvernement français a protesté de la manière la plus énergique contre l'invasion des Etats-Romains.

Artistes, Musique, etc.—Les journaux de Montréal annoncent encore l'arrivée d'un artiste étranger, Mr. DEMPSTER. Ce monsieur a donné son premier concert mardi dernier, devant un auditoire qui a paru très satisfait. Il a été applaudi et couvert de bravos.

—Madame Anna Bishop et M. Bochsa continuent toujours à attirer la foule à leurs concerts. Avec un nom tel que celui de M. Bochsa, il n'en faut pas d'avantage.

Album Littéraire et Musical.

Nous accusons réception de la huitième livraison de cette intéressante publication. Cette livraison contient plusieurs articles très intéressants et pleins d'actualité. Un morceau de Musique intitulé: "LE CHEVALERESQUE," brillant quadrille par H. B. Sauzeau, accompagne l'Album Littéraire. Ce morceau sert de quadrilles est une bonne acquisition pour l'abbonné; car c'est une pièce de musique très riche, pour le piano, qui mérite d'être cultivée. La Bénédiction des Bun-

nières et le Couronnement ont attiré plus particulièrement notre attention; cette dernière partie, surtout, est pleine d'originalité, et la variation en sons harmoniques est vraiment élevant.

Nous invitons donc tous les amis de la bonne littérature et de la belle musique à s'abonner à cette intéressante publication.

L'Album Littéraire, se publie mensuellement, par livraison de 32 pages, ne coûte que \$4 par an et donne 52 morceaux de musique dans le cours d'une année. La musique seule, vaut \$10.

Il est à regretter que le propriétaire de cette publication ne reçoive pas un plus grand encouragement, car; nous connaissons, nous, mieux que tout autre, l'esprit d'entreprise de ce monsieur, et nous ne doutons pas que M. LeTourneur aurait déjà doté sa publication de charmantes gravures, afin de rivaliser avec les publications anglaises du même genre.

Nous apprenons par la correspondance du *Quebec Gazette* que le nombre des émigrés pour le Canada se montera cette année à 40,000; mais qu'il seront mieux choisis que ceux de la dernière saison.

TELEGRAPHE DE MONTREAL.

La compagnie Télégraphique de Montréal adopte sur le tarif suivant qui ne manquera pas d'être agréable au public.

Au-dessus de 100 miles, (33 lieues 3/10),	10 mots ou moins,	1s-3d.
	Pour chaque mot en sus,	1/4d
Au-dessus de 100 miles et au-dessous de 200. (66 lieues, environ) do do	Pour chaque mot en sus,	2d.
Au-dessus de 200 miles et au-dessous de 400 miles environ (130 lieues) do do	Pour chaque mot en sus,	3d.
Au-dessus de 400 miles, pour 10 mots,	Pour chaque mot en sus,	4s-9d.
		4s.

Nous apprenons par la *Presse* du 7 août, que ce journal a seul le droit exclusif de publier les MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE, par Châteaubriand. La publication s'en fera très prochainement.

ECONOMIE PARLEMENTAIRE. Le rapport du comité de la Chambre des Communes, recommande d'accorder aux témoins qui comparaissent devant les comités de la Chambre les allocations qui suivent:

Médecins, Procureurs (<i>Barriers</i>), Ingénieurs, architectes	3 guinées par jour
Solliciteurs, Chirurgiens, Arpentiers	2 do do
Aux Gentlemen qui n'ont pas de profession	1 do do
Aux Marchands	15s do
Ouvriers	10s do
Journaliers	de 5s à 7/6 do
Gens d'Eglise	1 do do
Les dépenses de voyage payées en sus de ces allocations.	

Le corps de M. Bruncau, noyé la semaine dernière, a été retrouvé ce matin dans les roues du steamer *Montréal*.

Par une proclamation du 24 août, le village de Lachine, dans le comté de Montréal, a été érigé en une municipalité distincte de celle du comté.

Pierre Martel et un nommé Dauphinois se sont noyés le 20 août dernier, dans la Rivière-Noire.

La semaine dernière un homme du nom de Pierre Lorion, de Montréal, s'est noyé à la Basse-Ville de Québec.

Le *Mercury* rapporte que 5 personnes sont mortes dernièrement, près de St. Augustin ou près de la Pointe-aux-Trembles; la cause est attribuée à des lits achetés à la vente des effets d'émigrants morts l'année dernière à la Grosse-Isle.

Nous lisons dans le Journal de Samedi soir, l'extrait suivant : —

« Louis Veziua, Théodore Morency et Alexandre Germain, ont commencé à travailler sur les lots nos. 1, 2 et 3 du premier rang sud du township de Gastby. Ils ont chacun un assez joli morceau d'abattis de forêt à brûler, et montrent une détermination bien sincère de s'établir sur les lots qu'ils ont choisis. St. l'Association de la Colonisation des Townships de l'Est est en moyen d'aider quelques colons, il est bien juste qu'elle n'oublie pas ceux qui démontrent par leurs œuvres qu'ils veulent sincèrement s'y établir, et qui ont besoin de ses secours. »

« J. O. ARGAND. »

Township de Ham, 22 août 1848.

—Le révérend père Chiniquy continue sa tâche régénératrice de la tempérance. Il a commencé hier soir une série d'instructions publiques sur ce sujet, à l'église des Recollets. Il y avait foule et sa parole éloquentة fera là comme ailleurs, grand nombre d'amis de la tempérance. — *Avenir du 2 sept.*

Il est question depuis plusieurs jours de la nomination d'un juge de Gaspé à la suite du malheur qui vient de frapper la personne du juge Bowen, fils, et on cite un grand nombre de prétendants qui ont des titres plus ou moins réels à cette situation. Mais le fait connu des hommes de profession, que le ministère ne peut sans une loi à cet effet nommer un substitut au juge Bowen, a assoupi un peu la rumeur. Cette nomination, dans tous les cas, ne saurait avoir lieu que quelque temps après l'ouverture des chambres. — (*Journal.*)

Deux jeunes gens qui avaient commis quelques larcins à Québec ont été arrêtés avant hier au matin à bord du Steamboat par le Capt. Whaley, informations ayant été données avant hier soir par le télégraphe. — (*Revue.*)

MARCHÉ VIGER. — Nous voyons avec plaisir que la corporation vient de mettre à la disposition du comité des chemins une somme de £200 pour être employée à l'amélioration de la Place Viger. Il était temps que l'on commençât à penser à embellir cette magnifique place. C'est à peu près la seule qui puisse servir aux promenades des citoyens de cette ville; aussi devons-nous accueillir avec joie la nouvelle de cette appropriation. — (*Mélanges.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous apprenons avec plaisir que Mgr. Guigues doit construire un collège à Bytown et qu'il se propose de plus de donner le soir des leçons de français et d'anglais, de géographie, d'arithmétique, etc. Les habitants de cette ville ont dû apprendre cette nouvelle avec plaisir, car dans Bytown, la connaissance des deux langues est indispensable.

— Nous apprenons par les *Mélanges* que les prêtres du diocèse de Montréal ont terminé jeudi une retraite commencée depuis huit jours sous la présidence de Mgr. de Montréal. M. Bilaudelle a été le prédicateur de cette retraite.

— Le Revd. Spolding a été nommé évêque de Lengenon *in partibus infidelium*.

— Mgr. l'évêque de Boston a posé la première pierre d'une église à Milford.

— Mgr. Hughes a établi à New-York une école des Frères de la doctrine chrétienne.

— ORDINATIONS. Mgr. de Sydime a consacré à Ste. Anne, les ordres suivants :

La tonsure à MM. L. Oisse, Jos. Migel Campbell et J. B. Blanchette.

Les ordres mineurs à MM. Clovis Joseph Roy, Epiphane Lapointe et Louis Desjardins.

Le sous-diaconat à MM. F. X. Bégin et F. A. Blanchette.

Le lendemain les MM. suivants ont reçu le Diaconat : F. X. Bégin, F. A. Blanchette, André et Narcisse Pelletier.

Vente par le Shérif.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Septembre 1848.

No. 93. — Dame M. J. Drapeau et autres vs. ISIDORE TREMBLAY, de la Baie St. Paul. Une terre de 3 arpens sur 10 au dit lieu concession, Côte Ste. Croix, avec bâtisses. Vente le 12 septembre à la porte de l'Eglise.

No. 527. — Alexis Poulin vs. FERDINAND PEPIN et autres de St. François de la Beauce. 3 arpens de terre sur 30, au dit lieu, concession. St. Louis, seigneurie Rigaud-Vaudreuil; 2o une terre de 3 arpens sur 40 paroisse susdite, 1er rang sud-ouest de la Rivière-Chaudière, vente à la porte de l'Eglise susdit, le 26 septembre.

No. 1731. — Joseph Mercier vs. LOUIS FORTIN, fils de Prisque du Cap. St. Ignace. Un lot de terre, 1ère concession du dit lieu, de 2 arpens sur six. Vente à la porte de l'Eglise du dit lieu, le 19 septembre.

No. 1768. — George Glenn et autres vs. RALPH WILSON de Québec, 1er un lot de terre, rue Chaniplain; 2em un lot de terre paroisse St. Roch de Québec, faubourg Ste. Angèle. Vente, le 1er lot le 18 de septembre et le 2em le 19 de septembre.

Ratifications.

Octobre 1848.

CEUX qui ont des droits ou hypothèques sur les immeubles ci-après mentionnés sont requis de s'en faire oppositions dans le bureau du Protonotaire de ce district, huit jours au moins avant celui fixé pour la demande en Ratification.

No. 747. — Exparte, George Hall. Vente par Jean Tellemann, au dit George Hall d'une maison, rue St. Jean, Haute-Ville de Québec. — Ratification, le 2 octobre.

No. 762. — Exparte. Monseigneur P. F. Turgeon. Vente par Edouard Prendergast, maître Boucher, au dit seigneur Evêque 1er un lot de terre, faubourg St. Jean; 2em un autre lot de terre au même lieu, avec bâtisses, rue Richelieu. — Ratification, le 2 octobre.

N. 658. — Exparte. William Chapman, vente par Louis Huart au dit Chapman, 1er d'un lot de grève à la Pointe-Lévy. — Ratification le 2 octobre.

N. 1230. — Exparte. Jane Brown, vente par Joseph Rhéaume de Charlesbourg, à la dite Jane Brown, d'un morceau de terre au trait quarré de la dite paroisse. — Ratification, le 23 octobre.

No. 1250. — Exparte. F. X. Paradis. Vente par James Bell Forsyth et David Burnot au dit Paradis, d'une propriété sur la rive nord de la Rivière St. Charles, au

lieu appelé la Canardière. — Ratification, le 24 octobre.

No. 979. — Exparte. G. O. Stuart et al. Vente par le juge Bowen, ou dit Stuart, de deux lots de terres, seigneurie St. Michel, Banlieue de Québec. — Ratification, 17 octobre.

No. — Exparte. C. F. Hamel. Vente par James MacKenzie au dit Hamel, d'une terre à la Canardière, tenant d'un côté à l'honorable Wolken et d'autre côté par François Parent. — Ratification, le 21 octobre.

No. 560. — Exparte. Dame Julie Hamelin. Vente par P. A. Doucet et al. à la dite Julie Hamelin, de divers lots de terre en la paroisse de Lotbinière, vendus par le dit Doucet et autres syndics à la faillite de Louis Legendre. — Ratification, le 2 octobre.

Avis

TOUTS ceux qui doivent à la succession de feu Mr. Pabbé LOUIS DESJARDINS, ci-devant Chapelain de l'Hotel-Dieu de Québec, sont priés de payer sans délai entre les mains de l'Exécuteur testamentaire, le Révérend Mr. Maguire, Chapelain des Ursulines ou du soussigné, et tous ceux à qui il est dû de s'acquiescer d'office attestés, le plutôt possible.

Les personnes qui auraient en leur possession des articles à elles prêtés par le dit Mr. Desjardins, obligeront Mr. l'Exécuteur Testamentaire en remettant les dits articles sans retardement.

ANT. A. PARENT, Junior.

Quebec 4 Septembre 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B. — Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 23 juin 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour Montréal, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 25 mai, 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Dr. GIROUX,

APOTHIKAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

FROMAGE DE GRUYERES.

Les Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12

Québec, 16 juin 1848.

SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

De Québec.

ELECTION GÉNÉRALE.

En conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres, lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Stances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procédés de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'exhiber leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,
Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1848.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfontain,
ST. ROCH,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfontain
ST. ROCH,
Quebec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix;

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON RECOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.
AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches. rue Hope, (Stc. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Québec, 7 Juin, 1848.

Marché de la Haute-Ville.